

## **Instructions aux auteurs**

---

1. Les articles à publier doivent être adressés à :

Jozef KORTLEVEN  
SPF Finances  
North Galaxy  
Bd. Roi Albert II, 33, bte 73  
1030 – BRUXELLES  
BELGIQUE

E-mail: [BdocB@minfin.fed.be](mailto:BdocB@minfin.fed.be)

2. Par la transmission d'un article au comité de rédaction du Bulletin de Documentation, l'auteur autorise la publication dudit article, partiellement ou dans son intégralité, dans le Bulletin de Documentation ainsi que sur le site internet du SPF Finances, et ce sans contrepartie financière. L'auteur s'engage à ce que l'article publié dans le Bulletin de Documentation n'ait pas été publié ailleurs. La reproduction intégrale ou partielle d'un article publié dans le Bulletin de Documentation ne peut se faire que moyennant l'accord du comité de rédaction.  
Pour chaque article envoyé, le comité de rédaction peut désigner un referee qui en fera l'évaluation. Les communications à ce propos se feront par l'intermédiaire du secrétariat de rédaction.
3. Les textes acceptés définitivement pour publication doivent respecter les instructions du secrétariat de rédaction et doivent être envoyés comme suit :
  - Le texte doit contenir clairement le nom de l'auteur et ses coordonnées, de sorte que tous les détails le concernant puissent être publiés correctement ;
  - Les articles envoyés doivent pouvoir être traités par MS Word ;
  - Une version imprimée doit être jointe à l'envoi (recto uniquement) ;
  - Les figures et les tableaux doivent être imprimés sur des pages séparées ;  
Chaque figure ou tableau doit être précédé de son titre, le nom de l'auteur et le titre de l'article figurant au verso;
  - Le texte peut être envoyé par e-mail à : [BdocB@minfin.fed.be](mailto:BdocB@minfin.fed.be)
4. Chaque article contient une introduction et une conclusion avec résumé, de sorte que l'essentiel et la pertinence du sujet ainsi que la contribution de l'auteur puissent être transmis aux lecteurs de façon claire, digeste et concise. Un abstract de 150 mots maximum, écrit en anglais, doit également accompagner l'envoi. Les auteurs doivent identifier leurs articles au moyen de mots-clés significatifs et utiliser le code de classification JEL.
5. Les annexes seront groupées à la fin du texte.
6. Les notes doivent être réduites à un strict minimum et être numérotées dans un ordre croissant. Elles seront publiées en bas de page.

7. La liste des références (bibliographiques) reprendra les auteurs dans l'ordre alphabétique et sera reprise à la fin du texte (après les notes s'il y en a). Les Références suivront les mêmes conventions que celles qui s'appliquent à la « European Economic Review ». Les références dans le texte doivent se présenter sous la forme suivante :

Exemples :

- « As argued by Goldfeld and Quandt (1973)... » ou « These decision tables (see Verhelst (1980))... »

Pour les livres :

- Verhelst, M., 1980, De praktijk van beslissingstabellen (Kluwer, Deventer, Anwerp).

Pour les périodiques :

- Goldfeld, S. and Quandt, R.E., 1973, A.Markov Model for Switching Regressions, *Journal of Econometrics* 1, 3-15.

Pour les recueils :

- Taylor, B., 1970, Financing Tables and the Future, in Taylor, B. ed., Investment Analysis and Portfolio Management (St.Martin's Press, New York), 378-386.

8. Le comité de rédaction se réserve le droit d'apporter des corrections dans le texte envoyé, sans autorisation préalable de l'auteur, lorsque celles-ci sont de nature purement factuelle, grammaticale ou rédactionnelle.
9. Tout article qui ne respecte pas les instructions ci-dessus sera renvoyé pour être retravaillé.